

Politique de réforme et de renouvellement

Réforme et renouvellement sont intimement liés. Ils sont à définir selon les races et les systèmes de production pratiqués. Mais plutôt que de subir les événements, mieux vaut instaurer une véritable politique.

Les vaches de réforme représentent selon les systèmes, plus du quart du produit animal.

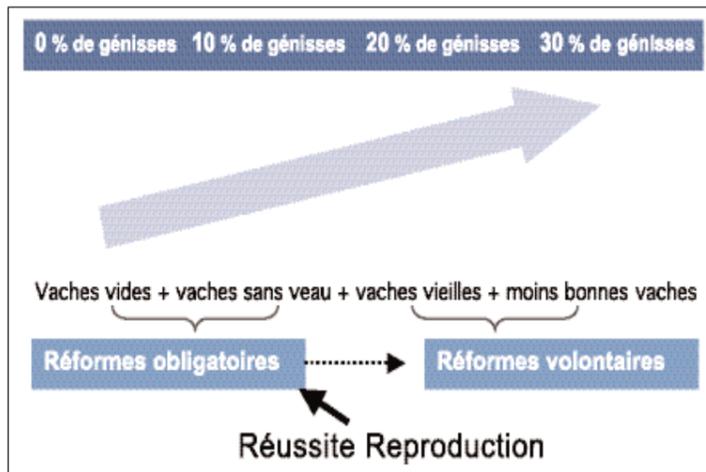
Chaque départ de vache appelle un remplacement par une génisse et c'est par cette opération que peut être améliorée la qualité du cheptel reproducteur.

4 POINTS CLÉS

1 - Hiérarchiser les causes de réforme

Distinguer les réformes obligatoires des réformes volontaires.

La première catégorie englobe les femelles totalement ou partiellement improductives, la seconde celles dont on souhaite se débarrasser mais dont le départ peut être différé.



2 - Agir au bon moment

La cause de réforme détermine en principe le moment. Plus tôt la décision est prise, moins cela coûte. De manière générale, chaque fois que

cela est possible, une mise à l'engraissement rapide est recommandée. Mais, selon le contexte commercial, les ressources alimentaires,

le logement et les forces de travail disponibles, une vente rapide ou au contraire un report de finition peuvent parfois se justifier.

3 - Se donner de la marge avec les génisses

Le nombre de femelles à réformer peut être déterminé avec précision chaque année, mais il reste toujours sous la dépendance des sorties obligatoires : mortalité, accidents de reproduction et femelles improductives. Aussi, est-il prudent de mettre à la reproduction quelques génisses

de plus que le nombre de départs prévus, d'autant que ces dernières ne sont pas forcément gestantes. L'objectif final étant de maintenir un effectif moyen présent de vaches productives le plus élevé possible.

Il ne faut pas confondre :

• Taux de renouvellement = Nb

de 1^{er} vêlages/Nb total de vêlages

• Taux d'élevage = Nb génisses élevées/Nb de vaches.

Le taux de gestation des génisses étant rarement de 100 %, le taux d'élevage doit être supérieur au taux de renouvellement escompté.

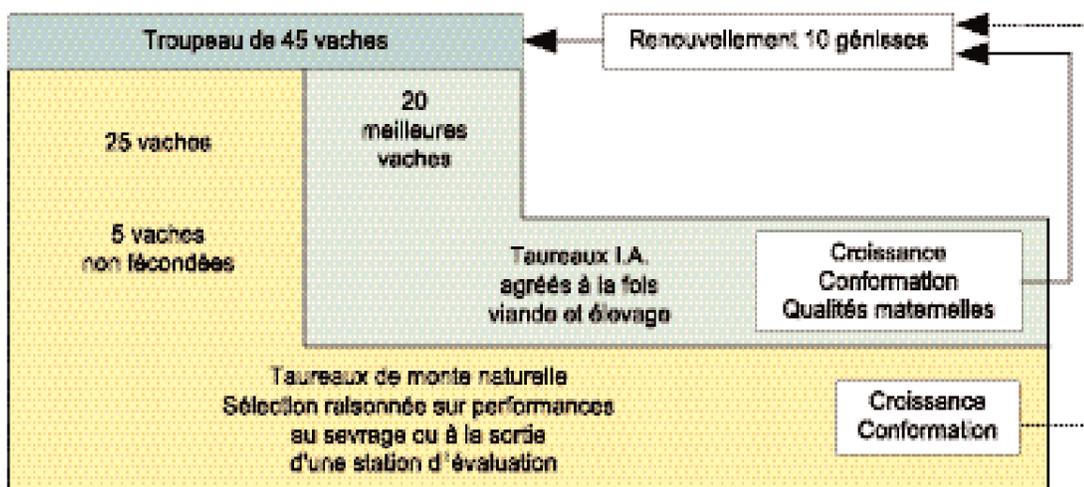
4 - Raisonner ses choix pour le renouvellement

Suivant les systèmes, entre un tiers et les deux tiers des génisses nées sur l'exploitation sont conservées

pour la reproduction. C'est l'avenir du troupeau qui se joue dans cette opération. Le choix des femelles

doit obéir à certaines règles dictées par les objectifs génétiques et de production.

Critères de tri des génisses pour le renouvellement en fonction des origines



Pour tous renseignements : Maison de l'Elevage du Gers. Tél. 05 62 61 79 60



Les réformes obligatoires

Les femelles improductives doivent être éliminées sans arrière-pensée.

Entrent dans cette catégorie, celles qui se révèlent vides plus de 4 mois après le vêlage et celles qui perdent leur veau précocement après la naissance, sans remplacement.

Dans le premier cas, la rapidité de détection est essentielle.

Nourrir pendant plusieurs mois une vache pour s'apercevoir plusieurs mois plus tard qu'elle ne vèlera pas, constitue une erreur de conduite grossière qui coûte cher.

Pour parer à toute mauvaise surprise, un suivi attentif de la reproduction reste la meilleure méthode avec notamment, l'enregistrement systématique des dates de saillie (planning de reproduction). Les femelles douteuses feront l'objet d'un constat de gestation (échographie ou fouille rectale) pour s'assurer de l'état de gesta-

tion et prévoir avec un minimum de précision la date du prochain vêlage.

Dans le second cas il peut être envisagé de remettre à la reproduction une femelle dont le veau est mort ; cependant, s'il s'agit d'une perte liée à un vêlage difficile, les qualités maternelles sont assez souvent en cause et là encore, la réforme est souhaitable.

A ces deux causes majeures de réforme, peuvent s'ajouter des accidents divers et quelques maladies graves.

Dans les élevages bien conduits (alimentation, sanitaire), l'ensemble de ces éliminations obligatoires ne dépasse guère la moitié des sorties annuelles.

Ceci laisse du champ libre pour les réformes volontaires, en d'autres termes, pour la sélection et l'amélioration génétique du troupeau.

Les réformes volontaires

Dans tous les troupeaux, un certain nombre de femelle ne mérite plus d'être conservé, même si elles remplissent et vèlent bien :

- Celles qui se sont progressivement retardées et décalées.
- Celles qui produisent des veaux

médiocres, soit par manque de conformation ou plus souvent, en raison d'une croissance insuffisante résultant d'une faible production laitière de la mère.

• Les vaches âgées qui, au-delà d'une dizaine d'années, sont progressivement dévalorisées commercialement.

Un taux de réforme minimum

La pression de sélection peut être d'autant plus forte que la proportion de réforme obligatoire est faible. Un taux de réforme minimal doit toute-

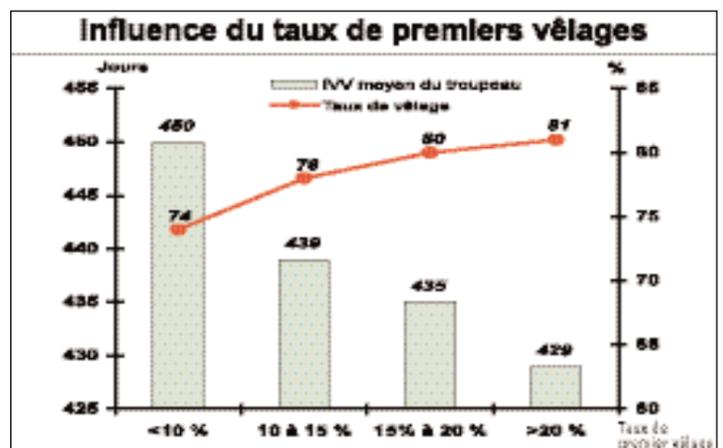
fois être respecté. Il est variable selon les races, le mode de conduite et essentiellement fondé sur leurs aptitudes à la reproduction.

Race	Taux de réforme minimum indicatif
Blonde d'Aquitaine	25 %
Charolaise	22 %
Limousine	20 %
Races rustiques	15 %

Ces valeurs théoriques s'appliquent pour une année moyenne. L'année où l'éleveur ne dispose que d'un lot de génisses de qualité moindre, il acceptera un taux de renouvellement plus faible et inversement.

En deçà d'un certain seuil, le risque est grand d'un vieillissement du troupeau avec, à terme, des pro-

blèmes de reproduction assurés. De plus, il n'y a plus d'amélioration génétique. En tout état de cause, le nombre de départs est déterminé par la qualité de la génération montante, mais aussi par le contexte commercial plus ou moins favorable qui va contribuer à augmenter ou diminuer le taux de réformes volontaires.



Résultats tableaux de bord 2009 - Eleveurs du Gers